

Cycle de formation
5 modules

Droit des étrangers

Octobre - décembre 2013
UCL - Louvain-La-Neuve

Ce cycle est particulièrement destiné aux personnes qui traitent, dans leur vie professionnelle, de questions liées au droit des étrangers (travailleurs sociaux, fonctionnaires communaux, avocats, conseillers juridiques, etc.)

Il ne s'adresse pas en priorité à ceux qui ont déjà une connaissance approfondie des sujets traités.

Pour la présentation de chacune des thématiques il est tenu compte, des réformes en cours. Notamment une demi-journée sera consacrée au droit au regroupement familial dans la jurisprudence récente. La réforme actuelle en matière d'asile sera également approfondie.

Les cinq modules de formation proposent des présentations théoriques sur base de cas pratiques et de jurisprudence, ainsi que des séances de questions-réponses en présence de praticiens issus des différents milieux concernés.

Cette formule concilie les exigences spécifiques de la matière du droit des étrangers : la connaissance des principes fondamentaux et celle de la pratique de terrain.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 6 points de formation permanente par journée.



Programme

Module 1 SÉJOUR (I) Vendredi 11 octobre 2013

- Dispositions générales en matière de séjour
- Entrée et court séjour
- Régularisation de séjour (art. 9bis)
- Etudiants et chercheurs étrangers
- Libre circulation des citoyens UE et des membres de famille
- Statut de résident de longue durée

Module 2 SÉJOUR (II) Vendredi 25 octobre 2013

- Regroupement familial des membres de famille de ressortissants de pays tiers de Belges et de citoyens UE dans la jurisprudence récente
- Détention administrative
- Recours administratifs

Module 3 PROTECTION Vendredi 8 novembre 2013

- Réfugié et bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Détermination de l'État responsable selon le nouveau règlement de Dublin III
- Procédure d'asile
- Autorisation de séjour médical (art. 9ter)
- Mineurs étrangers non accompagnés

Module 4 TRAVAIL ET AIDE SOCIALE Vendredi 22 novembre 2013

- Droit à l'aide sociale et à l'intégration sociale
- Accueil des demandeurs d'asile
- Travail salarié : permis de travail et dispenses pour certaines catégories d'étrangers
- Travail indépendant : carte professionnelle et dispenses éventuelles

Module 5 NATIONALITÉ, APATRIDIE ET DROIT FAMILIAL INTERNATIONAL Vendredi 6 décembre 2013

- Attribution, acquisition et perte de la nationalité belge
- Statut et procédure d'apatride
- Introduction au droit familial international : mariage, divorce, filiation

Informations pratiques

Lieu de la formation :

Auditoire Montesquieu 02

Rue Montesquieu, 32 - 1348 Louvain-la-Neuve

Attention 25 octobre : Auditoire Sud 11, Place Croix du Sud

Accès :

Train : Gare de Louvain-la-Neuve

Voiture : [Voir les plans sur le site de l'UCL](#)

Horaire :

de 9 heures à 17 heures

Les droits d'inscription pour la formation complète (5 modules - farde de documentation sur clef USB comprise) sont fixés à 260 €. Les personnes abonnées en 2013 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 30 €, les étudiants ainsi que les avocats stagiaires d'une réduction de 60 €. La version papier peut être commandée moyennant un supplément de 20 €. En cas de commande de la version papier, la clef USB n'est pas remise.

Les personnes qui ne souhaitent pas suivre la formation complète, peuvent s'inscrire par module.

Le droit d'inscription est de 60 € par module. Elles pourront acquérir la farde de documentation sur clef USB au prix de 60 € ou en version papier au prix de 80 € frais d'envoi inclus. La priorité sera toutefois donnée aux personnes qui s'inscrivent à la formation complète.

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le [formulaire d'inscription](#) au plus tard le 4 octobre ou 10 jours avant le module choisi.

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement ou d'un bon de commande officiel.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 6 points de formation permanente par journée. Une demande d'agrément a été introduite auprès de de l'IFJ.

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

**Formulaire
d'inscription**



Contact

rue du Boulet, 22

1000 Bruxelles

Tél : 02/ 227 42 42

Fax : 02/ 227 42 44

Email : mariella.simioni@adde.be

www.adde.be